

Déclaration de conformité



RoHS

N° : ECO-01-2009-0115

La société :

ECOREVA SAS
25, rue de Pernes – 62157 ALLOUAGNE « France »



Atteste que le(s) produit(s) :

Lampes LED GU10, GU5.3 et E27

Nom du modèle :

MR-101, MR-102, MR-103, MR-104, MR-105, MR-106, MR-107, MR-108
MR-109, MR-110, MR-111, MR-112.

a (ont) été fabriqué conformément à la Directive européenne 2002/95/CE (directive RoHS) qui restreint l'utilisation des substances dangereuses énumérés ci-dessous dans les équipements électriques et électroniques

- Chrome hexavalent (Cr +6)
- Cadmium (Cd)
- Mercure (Hg)
- Plomb (Pb)
- Polybromobiphényles (PBB)
- Polybromodiphényléthers (PBDE)

Fait à Allouagne le 05 janvier 2010

François VALLALTA
Président Directeur Général